

Renouvellement du logiciel de gestion financière - Appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon utilise depuis 1988 un logiciel développé en interne pour préparer et exécuter son Budget ; celui-ci est également utilisé par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cet applicatif a été adapté pour supporter le passage en M14, ainsi que le franchissement de l'année 2000.

Nous sommes désormais confrontés au passage à l'Euro au 1^{er} janvier 2002, ainsi qu'à l'obsolescence technique du logiciel.

En effet, pour supporter la comptabilisation en Euros, nous serions amenés à apporter d'importantes modifications sur une ossature technique à ce jour dépassée et coûteuse pour la collectivité (ordinateur central propriétaire).

Nous proposons donc de renouveler cet applicatif par l'acquisition d'un progiciel ou le développement spécifique de nouveaux programmes.

Un cahier des charges a été rédigé et il comporte les prestations suivantes :

- la fourniture et le paramétrage du progiciel ou le développement spécifique de celui-ci

- l'installation

- la formation

- la reprise des données

- l'assistance au démarrage.

L'échéance de mise en oeuvre est fixée au 1^{er} janvier 2002 avec une disponibilité des programmes liés à la préparation budgétaire au 1^{er} septembre 2001.

Le montant du projet est évalué à 3 millions de francs (environ 457 350 €).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre, permettant l'exécution complète des prestations, y compris les prestations supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.